

COMMUNE DE GOTTESHEIM

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers élus: 11
Conseillers en fonction: 11
Conseillers présents: 11

Séance du 29 février 2008

Sous la présidence de Monsieur Gérard KRIEGER, Maire.

PRESENTS : MM. Gérard KRIEGER, Maire, Georges EBERSOLD Adjoint, Jean ERNWEIN Adjoint, Robert ABEL, Charles ANSTETT, Jean-Pierre DUDT, Berny FEGER, Théo LEININGER, Jean-Georges SIEFER, Edmond SORGIUS, Mme Elisabeth MULLER.

ABSENT EXCUSE : néant

INSTAURATION DU DROIT DE PREEMPTION

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L. 211-1,
Vu l'approbation du Plan Local d'Urbanisme en date du 6 décembre 2007,
Le Conseil Municipal décide d'instaurer le droit de préemption urbain à toutes les zones délimitées par le PLU, à l'exception de la zone A (zone agricole).
La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans deux journaux diffusés dans le département, conformément à l'article R.211-2 du code de l'urbanisme.

La présente délibération est transmise :

- à Monsieur le Sous-Préfet de Saverne
- à Monsieur le Directeur Départemental des Services Fiscaux
- au Conseil Supérieur du Notariat
- à la Chambre Départementale des Notaires
- aux barreaux constitués près le Tribunal de Grande Instance de Saverne
- au greffe du même tribunal

Copie en est également adressée à la DDE/UTE Ouest.

La présente délibération annule et remplace la délibération du 1^{er} février 2008.

Suivent les signatures au registre des membres présents
Pour copie conforme

Gottesheim, le 7 mars 2008

Publié et transmis à la Sous-Préfecture
de Saverne le 7 mars 2008

Le Maire
G. KRIEGER,

